

432

PRIORITE - P 1

Note BIO COM (76) 422 aux Bureaux nationaux  
c. c. aux membres du GPP et à MM. les directeurs généraux DG I et X et  
M. Christensen DG VIII

REUNION DE LA COMMISSION DU 8 DECEMBRE 1976

1. - Décès de M. l'Ambassadeur Borschette

M. Borschette a marqué la Commission à laquelle il appartenait par son engagement européen et sa compétence. Le Président Ortolí a souligné l'autorité morale que M. Borschette avait acquise au sein du COREPER et de la Commission, et a déclaré, "il croyait à la Commission en tant que collègue, il était l'ami de chacun d'entre nous".

2. - Politique sidérurgique

La Commission a examiné la situation et les perspectives de l'industrie sidérurgique. Elle a estimé que, du point de vue social et économique, une situation particulièrement grave est apparue qui pourrait encore s'aggraver.

Dès lors, sous réserve de l'avis du Comité consultatif, la Commission a décidé en principe de mettre en oeuvre des mesures spécifiques prévues en cas de crise.

Ces mesures concernent la répartition des livraisons par entreprise ou groupes d'entreprises.

Elles pourraient entrer en vigueur le 1 janvier 1977.

La Commission a arrêté les termes d'une communication à faire paraître au Journal Officiel, qui fournit la base des mesures et les explique.

La Commission se propose de demander aux entreprises ou groupes d'entreprises des informations sur leurs livraisons et les invitera à adapter leur production suivant les indications qu'elle leur transmettra.

Après consultation du Comité consultatif CECA, le 16 décembre, la Commission au cours d'une réunion spéciale le 20 décembre, arrêtera sa décision formelle et détaillera les mesures de manière chiffrée.

3. - Industrie charbonnière

La Commission a adopté une communication au Conseil sur l'état de l'industrie charbonnière de la Communauté.

La Commission attire l'attention du Conseil sur la détérioration progressive de la situation. Elle signale que le maintien de la production à environ 250 millions de tonnes se heurte à des difficultés.

	<u>1973</u>	<u>1974</u>	<u>1975</u>	<u>1976</u> (estimations)
Production	250,0	223,7	237,0	232,0
Importations	29,9	38,0	41,1	41,5
Consommation totale	<u>281,1</u>	<u>273,5</u>	<u>239,9</u>	<u>254,6</u>

La Commission rappelle aux différentes institutions de la Communauté leur responsabilité pour la réalisation des objectifs de la politique énergétique, fixés en 1974. Elle demande que ce problème soit évoqué lors du prochain Conseil Energie.

#### 4. - Utilisation du charbon pour la production d'électricité

La Commission a adopté en première lecture, un projet de règlement du Conseil concernant des aides financières communautaires destinées à encourager l'utilisation du charbon pour la production d'électricité.

La Commission veut encourager les producteurs d'électricité de la Communauté à construire des unités complémentaires modernes, alimentées en charbon, et d'une puissance additionnelle prévisible de l'ordre de 30 GW.

Les subventions seraient accordées à la condition d'avoir consommé une certaine quantité de charbon durant les sept premières années de fonctionnement.

Cette mesure aurait pour effet d'économiser 26 mio T. pétrole par an.

Les subventions communautaires, d'un montant total de 500 MUCE, seraient échelonnées sur 12 à 15 ans; moyennant une dépense annuelle maximale de 50 MUCE.

#### 5. - Sixième directive TVA

M. Guazzaroni a fait rapport sur les travaux en cours en matière de 6ème directive TVA en vue du Conseil prévu pour le 16 décembre prochain.

Il a souligné que ses entretiens récents avec les responsables des différents pays dans les capitales lui ont confirmé qu'il existe la volonté politique d'arriver à une solution finale sur cet important dossier avant la fin de l'année. Le Conseil du 16 doit être l'occasion pour que cette volonté se traduise en accord politique sur les points encore controversés de la 6ème directive TVA.

La Commission a souligné toute l'importance qu'elle accorde à ce qu'une décision intervienne au prochain Conseil et a remercié M. Guazzaroni des efforts entrepris à cette fin.

#### 6. - Textiles

La Commission à l'initiative de M. Guazzaroni, a eu un échange de vue sur les problèmes liés aux différentes interventions de la Communauté dans le secteur du textile et de l'habillement. A la suite des difficultés connues par ce secteur, la Commission est en effet de plus en plus sollicitée à intervenir avec ses instruments financiers. La Commission a donc décidé que ses services engagent une analyse détaillée sur les perspectives des différentes branches du secteur textile. Les résultats de cette analyse devront orienter les interventions financières de la Communauté et des Etats membres dans les différentes branches du secteur.

7. - Prorogation de la dérogation accordée au Danemark relative au régime de taxes sur le chiffre d'affaires et des accises

Vous recevrez ce jour une IP n° 263 à ce sujet.

DIVERS

D'autre part, au cours de sa conférence de presse hebdomadaire, le Porte-Parole a traité les points suivants :

- Relations avec certains pays tiers dans le secteur de la pêche :

Le 3 novembre 1976 le Conseil a décidé que qu'à partir du 1er janvier 1977, les droits de pêche seraient régis par des accords communautaires, y compris en ce qui concerne les droits de pêche obtenus par les pêcheurs communautaires dans les eaux des pays tiers. A cet égard un problème se pose en ce qui concerne certains pays en voie de développement avec lesquels des Etats membres entretiennent des relations bilatérales. En attendant de pouvoir conclure des accords communautaires avec ces pays, la Commission propose au Conseil d'autoriser le maintien de ces relations à titre transitoire, afin d'éviter de porter préjudice aux intérêts communautaires. Il s'agit :

- 1° d'autoriser l'Italie de prolonger d'un an son accord bilatéral avec la Yougoslavie, qui aurait du venir à expiration au 31 décembre 1976;
- 2° de demander au Sénégal de continuer provisoirement à octroyer à l'Italie les droits de pêche définis dans l'accord de janvier 1975, qui a été dénoncé par le Sénégal;
- 3° d'autoriser la France à signer l'accord bilatéral qu'elle a négocié avec le Guinée-Bissau. Cet accord sera valable jusqu'à la conclusion d'un accord communautaire et au plus tard jusqu'au 31 décembre 1978.

- Consultations avec le Canada

Des consultations régulières à haut niveau avec le Canada ont commencé le 7 décembre et se termineront cet après midi, suivant la formule habituelle, c'est-à-dire, d'une part, les grandes questions économiques internationales (négociations commerciales multilatérales du GATT, dialogue Nord/Sud, textiles, acier), d'autre part, les problèmes bilatéraux (papier, plomb et zinc, produits agricoles). Je vous rappelle que le Président Ortoli va inaugurer demain, avec M. Jamieson, le ministre canadien des affaires extérieures, la première réunion du comité mixte de coopération CE/Canada.

- Comité de l'énergie

Le Comité de l'énergie se réunira le 10 décembre 1976 à 14 h 30, à Bruxelles. L'ordre du jour comporte essentiellement la poursuite de l'examen de dossiers en cours :

- l'examen des programmes nationaux en matière énergétique
- l'examen de memorandum nationaux
- les travaux en cours en matière d'hydrocarbures

Par ailleurs, le Comité donnera son avis sur la promotion de l'utilisation du charbon pour les centrales électriques, et examinera le projet de mandat du groupe de travail appelé à étudier le stockage de combustibles nucléaires.

Amitiés

